

Annexe 3 : CALENDRIER PREETABLI CONCERNANT LES OPERATIONS A REALISER DANS LE CADRE DU PSE REGIONAL

1/ Traitement d'été

On effectue ce traitement immédiatement après la récolte d'été, dès le retrait des hausses, de préférence entre le début du mois d'août et le 15 septembre, pour abaisser le seuil d'infestation des colonies.

Tous ces produits sont utilisables :

APIVAR ND

APISTAN ND une fois tous les 4 ans en raison de résistances avérées.

APIGUARD ND

THYMOVAR ND

APILIFE VAR ND

MAQs ND: le MAQs ND entraîne parfois des remérages ou des pertes de reine. Il est donc prudent de l'utiliser à des périodes où le remérage est encore possible.

2/Traitement d'hiver (fin novembre, début décembre),

Hors couvain, sur prescription vétérinaire, avec un médicament à base d'acide oxalique.

L'acide oxalique est une substance vénéneuse classée très toxique, inscrite à l'annexe II du règlement CEE 2377/90 : aucune L.M.R. n'est requise. Par arrêté du 25 novembre 2015 modifiant l'arrêté du 28 juin 2011 fixant la liste des médicaments vétérinaires autorisés pour les groupements, l'acide oxalique a été rajouté à la liste positive des substances autorisées pour les groupements.

Le médicament API-BIOXAL à base d'acide oxalique dispose, depuis le 14/08/15 d'une AMM en France.

3/Traitement de printemps (février, mars)

Ce traitement est réalisé de manière préventive ou après comptage des mortalités naturelles de varroas.

Les produits que l'on utilisera seront de préférence :

APIVAR ND

APISTAN ND

MAQs ND

4/ Cas particulier des miellées de callune :

On peut effectuer un traitement court avec un produit comme le MAQs ND .

5/ Traitements en apiculture biologique.

En apiculture biologique, on pratique la méthode de la lutte intégrée : on utilise des médicaments à base de thymol ou d'acide formique :

API LIFE VAR ND

THYMOVAR ND

APIGUARD ND

MAQs ND

Ces traitements, pour avoir une efficacité suffisante, doivent impérativement être complétés par une application d'acide oxalique (dihydrate) (API-BIOXAL ND) par dégouttement ou par sublimation pendant l'hiver (cf. Traitement d'hiver). Le médicament API-BIOXAL ND est utilisable sur prescription vétérinaire.

e/Collecte d'essaims naturels ou dans les essaims artificiels

Ils peuvent être traités avec une lanière d'APIVAR ND ou d'APISTAN ND ou avec du MAQs ND.

On peut aussi utiliser, en saison et avec une ordonnance vétérinaire, sur des essaims nus ou sans couvain operculé, de l'API-BIOXAL ND (acide oxalique dihydrate) en l'appliquant par la méthode de dégouttement ou de sublimation, avant le huitième jour suivant l'enruchement.